

PARIS, le 22 avril 2022

A: AIRVANCE GROUP
RUE DES BARRONIERES
01700 BEYNOST

CONFIRMATION D'UNE OPERATION DE GARANTIE DE TAUX PLAFOND

Nous vous confirmons ci-dessous les termes de l'opération de garantie de taux plafond effectuée entre nos deux établissements.
L'opération décrite dans la présente confirmation est régie de plein droit par la Convention-cadre FBF relative aux Instruments Financiers à Terme publiée en 2013 signée le 18/03/2022 entre nos deux établissements.

La présente opération constitue une "Transaction" au sens de la Convention précitée et la présente confirmation une "Confirmation" au sens de l'article 2 de ladite Convention. Toutes les dispositions de la Convention et le cas échéant, telles que modifiées ou complétées s'appliqueront de plein droit à l'opération.

Les Parties conviennent d'appliquer l'Additif Technique relatif aux Evénements sur Indices de Référence publié par la Fédération Bancaire Française le 5 février 2020 à cette Transaction.

Les termes de la présente Confirmation prévaudront en cas de divergence entre les termes de la Convention et ceux de la présente Confirmation. Toutes les pages de la présente confirmation forment un tout indivisible et contiennent la totalité de l'accord des parties.

Notre Référence : 562427P
 (A rappeler dans toute correspondance, merci)
 Date de l'Opération d'Echange : 22/04/2022 15:09:22
 Votre Référence : Veuillez préciser
 UTI : KH2FTD8RKFSDDMC000000000000IRG00000562427P

Type de l'opération : CAP (Taux Plafond)

Acheteur	:	AIRVANCE GROUP
Vendeur	:	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Lieu d'exécution	: gré à gré
Date de Commencement	: 30/06/2022
Date d'Echéance Finale	: 31/03/2028

Montant Notionnel	:	5,663,850
Devise de Notionnel	:	EUR

Détermination et versement des Différentiels

Taux Garanti : Taux Plafond (PLF) 0 %

Taux Variable	: Avec une périodicité de 3 Mois EUR – EURIBOR – TELERATE
Base de Calcul	: EXACT/360
Marge	: Non applicable
Période d'Application des Montants Variables	: Trimestriellement tous les 31 commençant le 30/06/2022 et se terminant à la Date d'Echéance Finale.

Date de Détermination du Taux Variable : 2 Jour(s) Ouvré(s) précédent(s) le premier jour de chaque Période d'Application des Montants Variables

Date(s) de Paiement du Différentiel : Le dernier jour ouvré de chaque Période d'Application des Montants Variables

Détermination et versement de la Prime

Paveur de la Prime : AIRVANCE GROUP

Montant de la Prime : Voir échéancier
Devise de la Prime : Voir échéancier
Date(s) de Paiement de la Prime : Voir échéancier

Détermination des Jours Ouvrés relatifs aux :

- Dates de Détermination du Taux Variable : Jour Ouvré Target
- Dates de Paiements : Jour Ouvré Target

Convention de Jour Ouvré : Jour(s) Ouvré(s) suivant(s) sauf mois suivant

Instructions de Paiements :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
- EUR 100961810000095365401 29

AIRVANCE GROUP
- EUR 100961810000095365401 29

AIRVANCE GROUP ("le Client") déclare et atteste au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL que :

1. il ne s'en est pas remis aux avis (soit écrits soit oraux) de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en ce qui concerne cette Transaction, autres que les déclarations mentionnées (i) dans la Convention et (ii) dans cette Confirmation;
2. il déclare et atteste qu'il dispose de l'expérience et de la connaissance nécessaire pour évaluer les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction après avoir fait sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires jugés nécessaires et ne s'en est pas remis pour cela au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL;
3. il comprend les termes, conditions et risques de cette Transaction et accepte ces termes et conditions et les conséquences (financières ou autres) de ces risques;
4. Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL n'agit pas en qualité d'agent, de mandataire ou de conseil à son égard en ce qui concerne cette Transaction;
5. il conclut cette Transaction après avoir pris les avis qu'il juge nécessaire en matière fiscale, comptable, réglementaire, légale et financière et sans s'en remettre à une opinion quelconque de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Sauf dispositif de validation tacite des confirmations prévu au titre de la convention-cadre, nous attirons votre attention sur les délais réglementaires de confirmation des Transactions résultant du Règlement EMIR :

- (a) 2 Jours Ouvrés à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie non financière en dessous des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR, et
(b) 1 Jour Ouvré à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie financière ou contrepartie non financière au-dessus des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces délais et de nous retourner un exemplaire, dûment signé par vos représentants habilités, de cette Confirmation, dans le délai indiqué au point (a) ou (b) selon votre cas, accompagné des pouvoirs et spécimen de signature de votre signataire ainsi que de vos instructions de règlement et votre numéro de compte à l'adresse suivante :

Courriel : sdmsserviceclient@cic.fr

L'absence, le cas échéant, de réception par nos services de la Confirmation signée dans les délais mentionnés au point (a) ou (b) et conformément aux modalités décrites ci-dessus n'affectera en rien la validité de la Transaction.

Toute contestation sur la présente Confirmation doit parvenir au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL au plus tard dans les délais ci-dessus mentionnés au point (a) ou (b) selon votre cas. Dans la mesure où ce principe serait acté dans la Convention, l'absence de contestation dans ces délais, sauf erreur manifeste, est réputé valoir accord des Parties sur les termes de la Confirmation.

La résiliation anticipée, totale ou partielle, ou la restructuration, quelle qu'en soit la raison, d'une opération sur instruments financiers à terme est susceptible de générer un solde (appelé « Solde de Résiliation » dans la Convention-Cadre) au profit ou au détriment du client en fonction de l'évolution favorable ou défavorable des conditions de marchés entre les dates de mise en place et de résiliation. Le montant des pertes ou gains potentiels en résultant pour le client ne peut être connu à l'avance.

Comme la mise en place de l'instrument financier à terme a été déclarée réalisée à titre de couverture, la résiliation anticipée ou la restructuration de la couverture devrait avoir un effet inversement corrélé à celui de la résiliation ou la restructuration de l'opération couverte, ce qui est susceptible d'effacer de potentiels gains réalisés sur l'opération couverte.

Les termes et expressions ci-dessus précédés d'une majuscule et non définis par ailleurs, ont le sens qui leur est donné dans la Convention.

L'information contenue dans ce document est strictement confidentielle. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est prohibée. Si vous n'êtes pas le destinataire adapté à ce message, nous vous remercions de bien vouloir le transférer à la personne adéquate ou à défaut de le supprimer, et de prévenir l'expéditeur de cette erreur.

Coûts liés au produit (1) : EUR 4,300.00

(1) Coûts du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, déjà inclus dans le prix de l'opération traitée.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cette Transaction au +33 1 53 48 86 47.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS :
LEI : N4JDFKKH2FTD8RKFXO39

M.FLORIANOWICZ



J.C.NAEYAERT



AIRVANCE GROUP

ANNEXE 1

Echéancier Taux Plafond

Montant Notionnel	Date de Fixing	Début de Période	Fin de Période	Date de Paiement	Nb de jours par Période	Date de Paiement de la Prime	Montant et Devise de la Prime
5,663,850.00	28/06/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/09/2022	92	30/09/2022	EUR 25,633.96
5,663,850.00	28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	91	30/12/2022	EUR 25,355.33
6,178,105.00	28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	91	31/03/2023	EUR 27,657.49
6,178,105.00	29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	91	30/06/2023	EUR 27,657.49
6,848,326.00	28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	91	29/09/2023	EUR 30,657.86
6,848,326.00	27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	91	29/12/2023	EUR 30,657.86
7,518,546.00	27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	90	28/03/2024	EUR 33,288.36
7,518,546.00	26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	92	28/06/2024	EUR 34,028.10
9,078,207.00	26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	94	30/09/2024	EUR 41,980.15
9,078,207.00	26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	92	31/12/2024	EUR 41,086.96
10,637,868.00	27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	90	31/03/2025	EUR 47,099.16
10,637,868.00	27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	91	30/06/2025	EUR 47,622.48
12,197,529.00	26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	92	30/09/2025	EUR 55,204.66
12,197,529.00	26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	92	31/12/2025	EUR 55,204.66
12,197,529.00	29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	90	31/03/2026	EUR 54,004.56
13,757,189.00	27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	91	30/06/2026	EUR 61,586.73
25,192,354.00	26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	92	30/09/2026	EUR 114,017.80
25,192,354.00	28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	92	31/12/2026	EUR 114,017.80
33,227,520.00	29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	90	31/03/2027	EUR 147,114.84
33,227,520.00	25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	91	30/06/2027	EUR 148,749.45
33,227,520.00	28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	92	30/09/2027	EUR 150,384.06
33,227,520.00	28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	92	31/12/2027	EUR 150,384.06
33,227,520.00	29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	91	31/03/2028	EUR 148,749.45